

Affaire Zoé Shepard : une décision équilibrée

Le 1^{er} juillet dernier, un conseil de discipline indépendant, présidé par un juge administratif et composé de 3 élus régionaux et de 3 représentants du personnel (tirés au sort pour 4 d'entre eux), a reconnu la gravité de la faute d'Aurélie Boulet, haute fonctionnaire et auteur de l'ouvrage « Absolument débordée ». Il s'est prononcé pour une sanction lourde : une exclusion de 2 ans de la fonction publique.

Cet avis souligne ainsi les caractères diffamatoires, grossiers et injurieux de cet ouvrage qui portent atteinte à la réputation des fonctionnaires et du service public.

Alain Rousset, président du Conseil régional, a souhaité néanmoins **revoir à la baisse cette décision** à l'égard d'une jeune fonctionnaire exerçant sa **première expérience professionnelle** : il ne retient **que quatre mois d'exclusion assortis de six mois de période d'observation**.

Enfin, l'exécutif redit toute sa confiance et apporte son soutien aux agents du Conseil régional, qu'ils soient ici remerciés pour le travail accompli jour après jour au service de l'intérêt de l'Aquitaine et des Aquitains. Grâce à leur implication, ils ont contribué à faire de l'Aquitaine la 3^e Région la mieux gérée de France (source 2009 : Public Evaluation System).

Toute organisation publique ou privée est perfectible, y compris le Conseil régional d'Aquitaine. Mais cela suppose confiance et respect.

Contact presse :
Rachid Belhadj
06 18 48 01 79
presse@aquitaine.fr